

EB
N°23/127/DTDP-INF

DÉCISION

portant approbation des avenants n°1 et n°2 convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines) ;
11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au maire ;

Vu la convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie en date du 20 juillet 2020 avec la société ITOP Education Parc Algorithmes-Immeuble Platon Route de l'Orme aux Merisiers.

Considérant le changement d'éditeur pour l'Espace Numérique de Travail ;

Considérant que certaines écoles ne figureront plus sur la liste des utilisateurs de l'ENT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE la signature des avenants relative à la convention pour l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie en date du 1^{er} août 2023 avec la société Edifice 10 boulevard des Batignolles 75017 Paris représentée par Arnaud Albou.

ARTICLE 2 – PRÉCISE que les avenants prendront effet à la date de notification au titulaire.

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les avenants à la convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie.

ARTICLE 4 – DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le 1^{er} août 2023

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Florence COCART



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE

Entre

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté dans l'académie de Versailles par Madame la Rectrice de l'académie de Versailles, dont le siège est situé 3, boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex,

Et

La commune de Coignières,
Située Pl. de l'Église Saint-Germain-d'Auxerre, 78310 Coignières,
représentée par Didier Fischer, Maire de Coignières.

Vu la CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE L'ACADEMIE signée le 20 juillet 2020

ARTICLE UNIQUE :

Il est mentionné à l'annexe N°2 les coordonnées du Référent ENT de la commune et des correspondants de l'exploitant. Il est décidé d'effectuer les modifications suivantes :

Editeur de l'ENT :

EDIFICE

Exploitant de l'ENT :

EDIFICE

Référent ENT de la commune :

NOM et prénom : Elias Bakir

Téléphone : 0610389336

Adresse de messagerie : elias.bakir@coignieres.fr

Correspondant technique principal de l'exploitant :

NOM et prénom : Elias Bakir

Téléphone : 0610389336

Adresse de messagerie : elias.bakir@coignieres.fr

2e correspondant technique de l'exploitant :

NOM et prénom : Michaël Moutou

Téléphone : 06 62 45 69 99

Adresse de messagerie : md.moutou@coignieres.fr

Fait à Coignières, en deux exemplaires originaux, le 1^{er}août 2023.

La Rectrice de l'Académie de Versailles,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Florence COCART



AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE L'ACADEMIE

Entre

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté dans l'académie de Versailles par Madame la Rectrice de l'académie de Versailles, dont le siège est situé 3, boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex,

Et

La commune de Coignières,
située Pl. de l'Église Saint-Germain-d'Auxerre, 78310 Coignières,
représentée par Didier Fischer, Maire de Coignières.

Vu la CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE L'ACADEMIE signée le 20 juillet 2020.

Vu l'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE signé le 20 juillet 2020.

ARTICLE UNIQUE :

L'annexe N°1 précise la liste des écoles qui bénéficient du dispositif.
Il est décidé d'ajouter les écoles ayant les UAI suivants :

Commune	Nom de l'école	Adresse	UAI
Coignières	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	24 Rue du Moulin À Vent, 78310 Coignières	0781327u

Fait à Coignières, en deux exemplaires originaux, le 1^{er}août 2023.

La Rectrice de l'Académie de Versailles,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Florence COCART

